



EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations

du Conseil Municipal

Réunion du lundi 17 décembre 2018 à 18 h 30

Convocation envoyée le 12 décembre 2018

Présents : Yoann GRALL (Maire), Marie ARNAUD, Emmanuel CHARRIER, Jacques CLAVIER, Sophie DE VOGÜÉ, Dominique DURANCE, Fleur LARRICHIE, Mathieu MARTIN, Marie-Paule MARTINEAU, Marie-France NAULEAU, Jean-Pierre ROBIN, Benjamin ROBINEAU, Samuel TARIOT, Karine VANHECKE

Représentés : Louise MATHÉ, (Sophie DE VOGÜÉ)
Marie-Anne PERRAUDEAU (Yoann GRALL)
Nicolas SPRUNG (Samuel TARIOT)

Absents : Éric DELGHUST, Serge SELLIER

Secrétaire : Emmanuel CHARRIER

Objet : Assainissement

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement : approbation

Rapport annuel du Maire sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'eau et d'assainissement

Exercice 2017

NOTE LIMINAIRE

La compétence « eau potable » a été transférée par la commune au SIAEP du Marais Breton et des Iles qui lui-même a transféré la partie « distribution » à Vendée Eau, et conservé la partie production.

Le rapport annuel du président de cette collectivité sur le prix et la qualité du service public d'eau potable a été présenté au comité syndical le 27/09/2018. Il a été présenté ensuite au Conseil Municipal le 15/10/2018.

La commune de Bois-de-Céné conserve la compétence en matière de service d'assainissement, le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement est annexé.

Il ressort de ces deux rapports que le prix total de l'eau et ses différentes composantes en 2017 pour la commune de Bois-de-Céné est le suivant pour un abonné disposant d'un compteur calibre 15 mm et consommant 120 m³.

EAU POTABLE

Abonnement annuel	85 €
Consommation 120 m ³	129.60 €
Total HT	214.60 €
TVA 5.5 %	11.80 €
S/TOTAL TTC	226.40 €
Agence de l'Eau (Lutte contre la pollution de l'eau d'origine domestique 120 m ³ x 0.300 € HT)	36.00 €
TVA 5.5 %	1.98 €
S/TOTAL TTC	37.98 €
TOTAL TTC	264.38 €

ASSAINISSEMENT

Part fixe	49,00 €
Consommation 120 m ³ (120 m3 x 1.29 €)	154,80 €
Total HT	203,80 €
Agence de l'Eau Pollution domestique : 120 m3 x 0.30 € HT	36,00 €
TVA 5.5 %	1,98 €
S/TOTAL 1	37,98 €
Modernisation des éseaux de collecte : 120 m3 x 0.180 €	21,60 €
S/TOTAL 2	21,60 €
TOTAL	263,38 €
EAU + ASSAINISSEMENT - TOTAL GENERAL TTC	527,76 €

COMMUNE DE BOIS-DE-CENE

Rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

ANNEE 2017

Le présent rapport établi en application du décret n° 95.635 du 6 mai 1995 pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice d'exploitation 2017.

L'exploitation de ce service est assurée par :

- ✗ la commune pour la surveillance de la lagune, du réseau et des postes de relevage ;
- ✗ la SAUR pour la facturation.

A) Les indicateurs techniques

Population communale : 1 965 habitants (en vigueur au 01/01/2017)

A1) les zones d'assainissement collectif

Nombre de foyers raccordés à la station au 31/12/2017 = 506

Système de collecte : type séparatif gravitaire

Longueur totale du réseau = 8 775 ml

Système de traitement : lagunage naturel (capacité : DB05 : 41 Kg/j) (équivalents habitants EH = 680)

A2) les zones d'assainissement non collectif

Nombre de foyers disposant d'un système non collectif = 473

Justification du choix de l'assainissement individuel : l'habitat est dispersé et non raccordable à l'agglomération

Schéma directeur d'assainissement : un plan de zonage d'assainissement a été approuvé en mai 2005

B) Les indicateurs financiers

B1) le prix de l'assainissement

Modalités de tarification

B1a) Tarif binôme

B1b) Forfait puits : 30 m³/an/personne (pour ceux qui sont raccordés à un puits)
Minimum 30 m³/an/personne en cas d'alimentation mixte

B1c) Facturation semestrielle

1^{ère} facture :

Exigibilité : 1^{er} janvier 2017

Consistance : 50 % de l'abonnement annuel

2^{ème} facture :

Exigibilité : 1^{er} juillet 2017

Consistance : 50 % de l'abonnement annuel + avance sur consommation de l'année 2017

B2) Eléments relatifs au prix en vigueur au 01/01/2017 : recette communale

Part fixe (abonnement annuel) : 49 € HT

Partie proportionnelle : 1.29 € HT / m³

C) Autres indicateurs financiers

Délégation de service : non

Mode de gestion : régie directe

Consistance : réseau, poste de relèvement et lagunage

C1) Recettes

Recettes provenant de la redevance	:	71 384.69 €
Taxe de raccordement	:	2 300.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	:	41 278.72 €
FCTVA	:	24 323.71 €
Aide étude à la décision d'épandage	:	4 357.80 €
Etude incidence réseaux assainissement	:	2 750.00 €
Etude incidence réseaux assainissement	:	550.00 €

		146 944.92 €

C2) Dépenses

C2a) Tableau de l'état de la dette : cf annexe

Remboursement capital : 11 870.75 €

Intérêts : 2 724.87 €

C2b) Rémunération de la SAUR : 5 077.68 €

C2c) Redevance facturation Vendéen Eau : 1 423.27 €

C2d) curage poste : 156.00 €

C2e) Redevance électricité : 7 787.79 €

29 040.36 €

D) Travaux

Travaux réalisés en 2017 <i>(réhabilitation réseaux, curage, diagnostic amiante)</i>	:	214 232.93 €
Frais divers <i>(maîtrise d'œuvre construction station d'épuration)</i>	:	9 948.01 €

		224 180.94 €

Les travaux de la station d'épuration débuteront en juillet 2018 pour une durée de 11 mois pour un montant HT de 1 334 000 € HT.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1° VALIDE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, année 2017.
- 2° DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Yoann GRALL

Délibération affichée le 18 décembre 2018